EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt trois, le six juillet, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), 14 rue Neuve, sur la convocation qui lui a été adressée le vingt huit juin deux mil vingt trois, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. Nicolas SIEGLER, Président.

Nombre de délégués communautaires en exercice	92
Nombre de délégués communautaires présents	60
Nombre de votes	76

Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 60

AUBENCHEUL-AU-BAC: M. Michel PRETTRE - AWOINGT: M. Eddy DHERBECOURT - BANTEUX: Mme Bernadette GODET -BANTOUZELLE: Mme Sylviane MAUR - BOURSIES: M. Slimane RAHEM - CAGNONCLES: M. Bruno LEFEBVRE - CAMBRAI: M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Martine BILBAUT, Mme Claire BURLET, Mme Amélia CAFEDE, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Martine DESMOULIN, M. Jean-Marie DEVILLERS, Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Dominique GAILLARD, Mme Sylvie LABADENS, M. Gérard LAURENT, M. Jean-Pascal LEROUGE, Mme Sylviane LIENARD, M. Brahim MOAMMIN, Mme Laurence SAYDON, M. Nicolas SIEGLER, M. Nicolas SIMEON, M. Sylvain TRANOY, M. Laurent WIART - CREVECOEUR-SUR-ESCAUT : M. Gilbert DRAIN - CUVILLERS: M. Jacky LAURENT - DOIGNIES: M. Pascal MOMPACH - ESCAUDOEUVRES: Mme Agnès BILBAUT, M. Thierry BOUTEMAN - ESNES: M. Olivier GOBERT - ESWARS: M. Francis REGNAULT - FLESQUIERES: M. Billy JOURNET - FRESSIES : Mme Marie-Danièle CHEVALLIER - GOUZEAUCOURT : M. Jacques RICHARD - HAYNECOURT : M. Bernard HUREZ - HEM-LENGLET : Mme Yvette BLANCHARD – IWUY : M. Pascal GUSTIN, M. Daniel POTEAU - LES-RUES-DES-VIGNES: M. Marc LANGLAIS - MASNIERES: M. Francis NOBLECOURT - MOEUVRES: M. Gérard SETAN - NAVES: M. Jean-Pierre DHORME - NEUVILLE-SAINT-REMY : M. Christian DUMONT, Mme Martine LABALETTE - NIERGNIES : Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI - NOYELLES SUR ESCAUT : M. Philippe LOYEZ - PROVILLE : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES - RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE : Mme Maryvone RINGEVAL – RUMILLY-EN-CAMBRESIS : M. Jean-FICHAUX - SAILLY-LEZ-CAMBRAI : Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX - SANCOURT : M. Claude LECLERCQ - SERANVILLERS-FORENVILLE: Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD - THUN-L'EVEQUE: M. Jacques DENOYELLE - THUN-SAINT-MARTIN: Mme Marie-Claude URBAIN (maire par intérim) - TILLOY-LEZ-CAMBRAI: Mme Sonia LANCEL - VILLERS-EN-CAUCHIES: M. Pascal DUEZ - VILLERS-GUISLAIN: M. Gérard ALLART - WAMBAIX: M. Romain MANESSE.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration : 12

CAMBRAI: Mme Françoise DEMONTFAUCON, titulaire qui donne procuration à M. Sylvain TRANOY, titulaire, M. Stéphane MAURICE, titulaire qui donne procuration à Mme Martine DESMOULIN, M. Benoit VAILLANT, titulaire qui donne procuration Mme Maryvone RINGEVAL, titulaire - M. François-Xavier VILLAIN, titulaire qui donne procuration à Mme Marie-Anne DELEVALLEE, M. Pierre-Antoine VILLAIN, titulaire, qui donne procuration à M. Brahim MOAMMIN, Mme Virginie WIART, titulaire qui donne procuration à M. Gérard LAURENT, titulaire - GONNELIEU: Mme Karine MORELLE, titulaire qui donne procuration à Mme Bernadette GODET, titulaire - IWUY: Mme Emilie DUPUIS, titulaire qui donne procuration à M. Daniel POTEAU, titulaire - MARCOING: M. Jean-Claude GUINET, titulaire qui donne procuration à M. Francis NOBLECOUT, titulaire - NEUVILLE-SAINT-REMY: M. Jean-Pierre COUVENT, titulaire qui donne procuration à M. Christian DUMONT, titulaire - RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE: M. Bernard DE NARDA, titulaire qui donne procuration à Mme Marjorie GOSSELET, titulaire - VILLERS-PLOUICH: M. Pascal BRUNIAUX, titulaire qui donne procuration à M. Jacques RICHARD, titulaire.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné suppléance : 4 ABANCOURT: Mme Françoise LAINE, titulaire qui donne suppléance à M. René CAPELLE -Suites: FONTAINE-NOTRE-DAME: M. Bruno IVANEC, titulaire qui donne suppléance à Mme Ludivine CHEMSI, suppléante - HONNECOURT-SUR-ESCAUT : M. Jean-Michel TISON, titulaire qui donne suppléance à M. Sébastien LOYEZ, suppléant - RIEUX-EN-CAMBRESIS : M. Michel MOUSSI, titulaire qui donne suppléance à Mme Thérèse MAIRESSE, suppléante. Nombre de conseillers communautaires absents : 16 ANNEUX: M. Thierry LEVEQUE - BANTIGNY: M. Yves MARECAILLE - BLECOURT: M. Jean-Paul BASSELET - CAMBRAI : Mme Jeannie BERTELOOT, Mme Aline CHATELAIN, M. Christophe SIMPERE, M. François WIART - CANTAING-SUR-ESCAUT: M. Éric PARENT - CAUROIR: M. Benoît DHORDAIN - ESCAUDOEUVRES : M. José DE SOUSA - ESTRUN: M. Jean-Luc FASCIAUX - LESDAIN : Mme Geneviève GAUTIER - MASNIERES : Mme Christelle COUTANT -PAILLENCOURT : M. Fabrice LEFEBVRE - RAMILLIES : M. Olivier DELSAUX - RIBECOURT-LA-TOUR: Mme Christelle MARQUES. Secrétaire de séance : M. Romain MANESSE.

<u>D20230704 : PA DU LAPIN NOIR – VENTE DE PARCELLES A LA « FABRIQUE A</u> SUCRES ».

<u>D20230704 : PA DU LAPIN NOIR – VENTE DE PARCELLES A LA « FABRIQUE A SUCRES ».</u>

Rapporteur : M. SIEGLER Président

En 2016, quelques producteurs de betteraves sucrières, accompagnés par la structure « Bio en Hauts-de-France », ont fait émerger la création d'une filière sucre alternative qui tend à démontrer la viabilité d'un nouveau modèle économique, susceptible de répondre aux enjeux sociaux, écologiques et environnementaux.

Cette démarche innovante vise à produire dans un premier temps un sucre liquide dont le schéma de transformation et de production est moins énergivore et conservant les éléments nutritionnels. Ce produit réputé et demandé de l'autre côté du Rhin, fait l'objet de différents tests de commercialisation pour valider la démarche initiée.

Dans un second temps, c'est aussi de produire un sucre de betterave complet en poudre. Des essais en laboratoires ont validé le process de production et les attentes du marché français. En 2022, une ligne pilote a permis d'acter la procédure de son industrialisation.

En 2022, M. Lemoine, agriculteur sur la commune de Gouzeaucourt, a créé la SAS Coopérative « La Fabrique à Sucres », première pierre dans l'élaboration du projet de construction d'une micro-sucrerie de valorisation équitable des betteraves sucrières produites sous label « bio » en s'associant avec 7 agriculteurs et 8 autres acteurs dont l'enseigne Biocoop.

Dès lors, les porteurs du projet « la Fabrique à sucres » se sont mis en quête d'un foncier adapté pour passer du stade projet à la réalisation. En concurrence avec d'autres territoires et après de nombreux échanges, les responsables de la SAS ont considéré que le positionnement au lieu-dit « le Lapin Noir » à Escaudœuvres correspondait pleinement à leur cahier des charges. C'est pourquoi, par courrier en date du 17 avril 2023, M. Sébastien Lemoine, Président de la SAS Coopérative « la Fabrique à sucres » a confirmé son souhait d'acquérir une superficie d'environ 3ha dans le parc d'activités à Escaudœuvres.

L'investissement global est de l'ordre de 10 millions d'euros. Il comprend la réalisation d'un bâtiment d'environ 5000m² composé d'un bâtiment de stockage de produits finis, d'un bâtiment d'exploitation, d'un bâtiment de stockage de pulpes et d'un préau de 3 bassins respectivement de décantation et de recyclage de l'eau pour le lavage, de stockage des eaux condensées, de stockage de condensat pour réinjection dans le process. Cette unité sera peu consommatrice en énergie et en eau car conçue avec des matériaux et des équipements permettant de concevoir un projet au très faible impact sur l'environnement.

Il est envisagé une ouverture au 1^{er} semestre 2024 avec la création de 4 emplois permanents et de 10 saisonniers.

Les services de France Domaines ont estimé la valeur vénale de cet ensemble foncier à 11€/m². Le prix de vente est fixé au même prix.

Cela correspondra à une vente d'environ 37440m² (sous réserve du découpage de plan par le géomètre) pour une somme approximative de 411 840€.

La fabrique à sucres s'inscrit pleinement dans notre stratégie de développement en partie basée sur une économie innovante, circulaire et résiliente.

A l'unanimité, le conseil communautaire a décidé :

- de procéder à la vente des parcelles cadastrées ZA0071, ZA0072, ZA0073, ZA0074, ZA0075, ZA0076, ZA0077, ZA 0078 et ZA0079 (sous réserve du découpage de plan par le géomètre) situées dans le parc d'activités au lieu-dit « Le Lapin Noir » à Escaudœuvres à la SAS Coopérative La Fabrique à Sucres ou à toute autre société s'y substituant,
- de vendre au prix de 11€/m²,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes et documents nécessaires à la cession et au versement de l'aide à l'immobilier

Fait et délibéré en séance

les jour, mois et an -susdits, Suivent les signatures..... Pour extrait conforme

Le Président,

Nicolas SIEGLER

Publié sur le site internet le 03 août 2023 Envoyé en préfecture le 20 juillet 2023 Reçu en préfecture le 20 juillet 2023

Identifiant de télétransmission: ID: 059-200068500-20230720-D20230704-DE